



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT DE CESSION DU DROIT
D'EXPLOITATION DU SPECTACLE INTITULE
"CEILI, BAL IRLANDAIS" PAR L'ASSOCIATION
LACADANSES LE VENDREDI 15 MARS 2024 A
20H A LA MEDIATHEQUE COEUR DE VILLE**

**DÉCISION N° DM-23-371
EN DATE DU 10 OCTOBRE 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

CONSIDÉRANT la programmation des animations du réseau des bibliothèques destinées au public dans le cadre de la saison 2023-2024,

CONSIDÉRANT la proposition de spectacle de l'association Lacadanses représentée par Madame Agnès Le Béon, en sa qualité de présidente, dont le siège social est situé 15 Avenue du Port au Fouarre – 94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSES, le vendredi 15 mars 2024 à 20h dans la Médiathèque Cœur de Ville, dont le coût est fixé à huit cent quatre-vingt-treize euros (893 € TTC) ;

D É C I D E

DE SIGNER avec l'association Lacadanses représentée par Madame Agnès Béon, en sa qualité de présidente, dont le siège social est situé 15 Avenue du Port au Fouarre – 94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSES, un contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle intitulé «Ceili, bal irlandais », le vendredi 15 mars 2024 à 20h dans la Médiathèque Cœur de Ville, dont le coût est fixé à huit cent quatre-vingt-treize euros (893 € TTC);

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20231010-lmc1H11249H1-AR
Date de réception en Préfecture : 10/10/2023
Date de Publication : 10/10/2023